

Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Société nationale des antiquaires de France. Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France. 1876.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

siège d'un évêché au VI^e siècle. La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

M. Héron de Villefosse présente à la Société la petite plaque de bronze provenant des fouilles du Châtelet et portant l'inscription, *Deo Ouniorigi*, au sujet de laquelle M. Quicherat a fait une communication à la séance du 12 janvier dernier (voir p. 46). Cette petite inscription appartient au Musée du Louvre; elle y est entrée sous la Restauration, en 1825, avec la première collection du chevalier E. Durand dont elle faisait partie.

Dans la séance du 2 février (voir p. 74), M. Bordier a de nouveau entretenu la Société des fouilles faites au Châtelet à propos d'un mémoire manuscrit qui lui appartient, et a communiqué le fruit de ses recherches sur le sort des objets recueillis par Grignon. M. Héron de Villefosse demande à ajouter quelques renseignements à ceux qui ont été présentés par M. Bordier :

« En ce qui concerne le manuscrit, il est possible qu'il ait été remis à M. Bertin, ministre de Louis XV, mais alors il ne renfermait pas les dessins qui le terminent, à partir de la planche 161. Tous ces dessins, en effet, sont plus soignés que ceux qui les précèdent; ils ne font pas partie des croquis peu élégants de Grignon et je crois être en mesure de prouver qu'ils ont été faits après la mort de cet antiquaire sous la direction de l'abbé de Tersan.

« En les examinant on y remarque plusieurs notes au crayon qui en font soupçonner la destination et permettent d'affirmer qu'ils ont été exécutés en vue d'une publication.

« Ainsi, sur la planche 162, qui représente le célèbre Jupiter à la roue, on lit : « *Il faut ôter cet Z de cet endroit pour le reporter au dessous de Jupiter et au dessus de l'anneau* » — Sur la planche 176, on lit : « *couvrir cette crevasse ; couvrir les crevasses le long du genou de la femme* », etc.

« Ces différentes notes indiquent les préoccupations d'un homme qui préparait ces planches pour la gravure. En effet, on en retrouve plusieurs dans le grand ouvrage de Grivaud de la Vincelle : *Arts et métiers des anciens repré-*

sentés par les monuments, 1819. Les planches 162 et 176 du manuscrit y portent les numéros 113 et 117 et les corrections projetées y ont été exécutées par le graveur : sur l'une l'2 a été changé de place, sur l'autre les crevasses sont plus accentuées. D'autres planches du même manuscrit ont été gravées dans l'ouvrage de Grivaud de la Vincelle. Voici les numéros de quelques unes de ces planches mis en regard des numéros des planches de Grivaud qui y correspondent.

| <i>Planches du</i> MANUSCRIT DE M. BORDIER | <i>Planches des</i> ARTS ET MÉTIERS DES ANCIENS |
|---|--|
| 161 ¹ , 162. | 113 |
| 161 ² | 81 |
| 163, 164 | 119 |
| 171 | 116 |
| 172 | 114 |
| 173 | 121 |
| 174 | 110 |
| 175 | 115 |
| 176 | 117 |
| 180 | 126 |
| 182 | 84 |
| 200 | 82 |

« Les dessins sont reproduits exactement ; mais dans l'agencement général des planches, on a introduit quelques modifications insignifiantes. Sur la planche 82 de Grivaud par exemple on a ajouté un petit bas-relief tiré de Maffei ; un autre a été également placé sur la planche 114... etc.

« Deux planches du manuscrit sont signées du nom : *Poisson* ; ce sont les planches 180 et 182 ; la première porte de plus une date : *Poisson del. 1788*. Or, en 1788, on ne pouvait dessiner les objets trouvés au Châtelet que chez l'abbé de Tersan qui avait acheté le *Museum* de Grignon en 1784. On sait de plus que cet amateur s'était proposé de faire servir les antiquités du Châtelet de bases à un ouvrage sur les Arts et Métiers des Anciens et qu'il avait fait graver, dans ce but, plus de 100 planches, lorsque la mort vint le

surprendre le 11 mai 1819. Grivaud son ami publia l'ouvrage la même année en y ajoutant quelques dessins et un texte. Plusieurs gravures de cette grande publication portent en effet la date et le nom retrouvés sur la planche 180 du manuscrit : *Poisson delin. et sculp. 1788*. Une seule (la planche 110) porte la mention : *Poisson sc. 1788* : le dessin n'avait donc pas été exécuté par le même artiste. Or, si on se reporte à la planche 174 du manuscrit qui correspond à cette planche 110, on voit qu'elle a été exécutée au lavis, tandis que toutes les planches de Poisson sont à la mine de plomb. Ces planches au lavis sont l'œuvre du fils de Grignon, fait qu'il est facile d'établir ; car les feuilles 174, 175, 176 du manuscrit, exécutées de cette façon, sont reproduites par Grivaud sous les numéros 110, 115 et 117 et elles sont signées dans la gravure : *Grignon fil. delineavit*.

« Ce que je viens de dire me paraît suffisant pour affirmer : 1^o que les dessins qui accompagnent le manuscrit de Grignon sont, à partir de la planche 161, ceux que l'abbé de Tersan avait fait préparer pour sa publication¹ ; 2^o que parmi ces dessins les uns sont l'œuvre de Poisson, les autres de Grignon le fils.

« M. de Tersan mourut le 11 mai 1819. Ce manuscrit ne figure pas dans le catalogue de sa bibliothèque ; il est certain qu'il le laissa à Grivaud de la Vincelle pour continuer son ouvrage. Ce dernier, après avoir fait paraître *les Arts et Métiers des Anciens*, fut lui-même enlevé par une douloureuse maladie, le 4 décembre 1819, au moment où il dirigeait la vente du cabinet de son ami. Tout ce qu'il avait recueilli fut dispersé et le manuscrit de Grignon est catalogué au nombre des dessins qui faisaient partie de sa collection :

1. Tous n'ont pas été reproduits par Grivaud dans les *Arts et Métiers des Anciens*. Ainsi le monument de plomb trouvé à Metz et représentant Rome tenant une Victoire, dessiné sur la feuille 178, a été gravé dans le *Recueil des Monuments antiques*, pl. XXX, n^o 1 ; le Jupiter de Besançon (feuille 179) se trouve dans le même ouvrage, pl. II, n^o 10. Tous deux ont appartenu à l'abbé de Tersan (*Catal.* n^o 88 et 100) ; le premier venait de la collection d'Ennery.

« N° 258. — Dessins des antiquités découvertes pendant les années
« 1772-1774, dans les fouilles de la ville du Châtelet, en Champagne.
« Ces dessins sont accompagnés d'une dissertation de feu M. Grignon
« sur les mêmes monuments ¹. »

« La vente eut lieu le 21 avril 1820 et les jours suivants;
les adjudications furent faites par M. Gendron, commissaire-
priseur, chez le successeur duquel on pourrait sans doute
retrouver le nom de l'acquéreur.

« Quant aux objets provenant des fouilles, d'après les
affirmations de Grivaud de la Vincelle ils passèrent tous
entre les mains de M. l'abbé Campion de Tersan. Cependant
on n'en reconnaît que quelques-uns dans le catalogue de la
collection de cet amateur; les autres y sont sans doute
inventoriés sous des dénominations trop vagues. Le Musée
du Louvre possède aujourd'hui les plus intéressants monu-
ments du Châtelet; ils y sont entrés en 1825 avec la collec-
tion du chevalier E. Durand. On en peut voir la liste dans
le tableau ci-contre qui contient en même temps le relevé
des pièces de même provenance décrites dans les catalogues
Tersan et Grivaud.

« Je reviens à l'inscription, cause première de cette note :
Elle a été publiée pour la première fois par Grignon
en 1775, comme l'indique M. Quicherat, avec une distri-
bution inexacte des lignes; en 1819, Grivaud de la Vincelle
en a donné un très-bon fac-simile (*Arts et Métiers des
Anciens*, rech. prélimin., p. 9, et pl. V, 1); en 1820,
J.-J. Dubois l'a reproduite dans le catalogue de la coll.
Grivaud (n° 183), mais avec une faute de lecture à la der-
nière ligne, EXVOTOD au lieu de EXVOTOP; enfin,
en 1847, le comte de Clarac, qui en ignorait la provenance,
la signale comme inédite et la publie en fac-simile (*Inscr.
grecques et romaines du Musée Royal du Louvre*, pl. LIV,
n° 806; voir aussi : *Musée de sculpt. antiq. et mod.* II,
2^e partie, p. 975).

1. *Catalogue des antiquités égyptiennes, grecques, romaines et gauloises* qui
composent la collection de feu M. Grivaud de la Vincelle, par L. J. J. Dubois.
1820.

| MATIÈRE | CABINET DE L'ABBÉ CAMPION DE TERSAN ¹ . | CABINET DE GRIVAUD DE LA VINCELLE ² . | COLLECTION E. DURAND ³ . | MUSÉE DU LOUVRE ⁴ . |
|---------|--|---|--|--|
| Pierre | 77. Latone assise tenant un globe | | | |
| | 78. Autel votif quadrangulaire; sur chaque face est en relief une divinité gauloise. | | | C. L. 48 |
| Bronze | 114. Victoire sur un globe. | | 4436 | C. L. 161 |
| | 116. Vénus pudique de style gaulois | | 4276 | C. L. 224 |
| | 129. Figure héroïque avec son socle? | | | |
| | 187. Vase ayant un bec comme celui d'une lampe. | | | |
| | 188. Autre qui a pu servir d'encrier. | | | |
| | 197. Deux lampes à bec. | | 4483 | Soleil — C. L. 79 |
| | ? | | 3790 | Vénus — C. L. 162 |
| | ? | | ? | Mercure — C. L. 217 |
| | ? | | 4433 | Hercule — C. L. 448 |
| | ? | | 4505 | Sanglier — C. L. 853 |
| Fer | 222. Grand nombre d'outils, d'ustensiles et autres objets. | | 3175 | Clef av. muse de lion. |
| | | 87. Jupiter à la roue. | 4435 | C. L. 14 |
| | | 183. Insc. <i>Deo Ouniorigi</i> | 3151 | C ^{te} de Clarac. <i>Inscr. du Louvre</i> , n° 806. |

1. *Catalogue des objets d'antiquité et de curiosité qui composaient le cabinet de feu M. l'abbé Champion de Tersan, ancien archidiacre de Lectoure* (par Grivaud de la Vincelle), Paris, 1819.
2. *Catalogue de Grivaud de la Vincelle*, cité plus haut.
3. Inventaire mss. de la première collection du chevalier E. Durand.
4. Les lettres C. L. désignent la *Notice des bronzes antiques du Louvre* par A. de Longpérier.

« Ce n'est pas la seule inscription qu'aient fournie les fouilles du Châtelet. Le Musée possède également une petite figure de Mercure aptère en bronze, fixée sur une base carrée dont la face antérieure porte l'inscription *MERCVRIVS*, gravée, comme celle du dieu Ouniorix, en caractères formés de points. Elle a été découverte au Châtelet en 1773 (Grignon, *Second bulletin des fouilles du Châtelet en Champagne*, p. cxxi; Grivaud, *Arts et Métiers des Anciens*, pl. lxxxI, n° 1; A. de Longpérier, *Notice des bronzes du Louvre*, n° 224).

« Je ne parle pas des autres inscriptions sans importance gravées sur des manches de patère, sur des bagues, sur des fragments de bas-relief, sur une auge en pierre, ni des 150 noms de potiers découverts au Châtelet. On les trouvera dans les Bulletins de Grignon et dans le grand ouvrage de Grivaud de la Vincelle.

« Une note de M. A. de Longpérier insérée dans le *Bulletin des Antiquaires* (1859, p. 81) constate que les dessins possédés par M. Bordier ont été communiqués à l'administration des Musées et ont permis au conservateur des Antiques de retrouver la provenance de plusieurs monuments. »

Il est donné lecture d'observations adressées par M. Hucher, associé correspondant au Mans, au sujet du tableau appartenant à M. Auvray, représentant Jeanne d'Arc :

« Il existe, je crois, deux arguments assez puissants à l'appui de la thèse soutenue par M. Quicherat dans la séance du 19 janvier dernier de la Société des Antiquaires de France. Cet éminent critique a négligé de les faire valoir; je n'examine pas le motif de son abstention, je crois cependant qu'ils ne sont pas de nature à déparer sa solide argumentation.

« A première vue, ne connaissant pas l'original et ne jugeant que d'après la reproduction chromolithographique de la belle édition donnée par M. Ambroise Didot, je partageais le scepticisme de M. Bordier, et, jusqu'à la discussion du 19 janvier, j'ai conçu des doutes sur l'authen-